

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 5 mars 2018 à 19 h 55, avenue Dupras

PRÉSENCES:

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville Mme Lise Zarac, conseillère de ville Mme Laura-Ann Palestini, conseillère d'arrondissement Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement M. Serge Declos, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES:

M. Benoit G Gauthier, Directeur d'arrondissement

CA18 20 0072

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement en ajoutant le point suivant :

10.02.1 - Mot de la mairesse

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA18 20 0073 Mot de la mairesse

Bonsoir mesdames et messieurs,

Avant de débuter nos travaux, il me fait plaisir de partager avec vous la grande nouvelle qui a été annoncée vendredi après-midi par Design Montréal, et que nous avons immédiatement partagée sur la page *Facebook* de l'arrondissement. En effet, le projet gagnant de notre future bibliothèque L'Octogone a enfin été dévoilé. Nous savons désormais à quoi ressemblera notre magnifique bibliothèque à la fin des travaux, dans trois ans. Et vous me permettrez d'être un peu chauvine en affirmant que LaSalle aura l'une des plus belles bibliothèques publiques de la région de Montréal.

Au terme du concours d'architecture pluridisciplinaire visant l'agrandissement et la rénovation de L'Octogone, parmi les quatre équipes finalistes, le jury a retenu le projet en consortium de l'équipe Anne Carrier architecture, un cabinet de Lévis, et Labonté Marcil architectes, de Montréal.

Sélectionnés en novembre parmi 7 dossiers jugés admissibles, les quatre finalistes ont dévoilé leur projet lors d'une présentation publique tenue le 21 février dernier, au théâtre du Grand Sault du Centre Henri-Lemieux. Après délibération, le jury a choisi le projet gagnant, dont vous voyez des images à l'écran.

Voici quelques éléments explicatifs tirés de la présentation de l'équipe gagnante :

- la localisation et l'implantation de la bibliothèque existante, au carrefour de trois axes majeurs, ont dicté la stratégie urbaine autour de laquelle s'est développé le projet;
- le nouvel Octogone se distingue notamment par les trois lanternes articulées autour du cœur du bâtiment qui rappelle le mouvement du moulin à vent Fleming ;
- le parti architectural mise sur la transparence et la distribution contrôlée de la lumière pour assurer la flexibilité, la qualité et la diversité des espaces et des ambiances.

Le jury reconnaît à l'unanimité que ce projet s'est distingué dans l'ensemble des critères évalués et qu'il rejoint le mieux les objectifs énoncés pour la mise sur pied de la nouvelle bibliothèque L'Octogone.

Selon le jury, la proposition de l'équipe lauréate s'est distinguée notamment pour les éléments suivants :

- sa compréhension de l'histoire de l'arrondissement et de ses citoyens ;
- l'intégration des préoccupations et des orientations données par la population locale pour sa future bibliothèque ;
- la présence accrue et marquée sur l'avenue Dollard, qui contribue au rehaussement visé par l'arrondissement pour cette importante artère ;
- la proposition dans son ensemble est ludique et attrayante pour le citoyen;
- les aménagements permettent une expérience client bonifiée;
- la bande dessinée occupera ainsi une place de choix, au cœur de la bibliothèque;
- et l'emprise au sol minimale et les propositions de développement durable témoignent de la présentation d'un projet responsable qui atteindra les objectifs de la commande.

Je vous rappelle que le projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone fait partie du programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de la Ville de Montréal. Le concours ainsi que le projet s'inscrivent dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal et sont financés conjointement par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal. Le projet a fait l'objet d'un concours d'architecture contribuant ainsi à consolider le statut de Montréal Ville UNESCO de design. Le processus a été élaboré conformément aux exigences de la Ville de Montréal et de l'Ordre des architectes du Québec.

Les lauréats disposeront d'un budget maximal de 24,5 M\$ pour rénover les 2 900 m² de la superficie actuelle et y ajouter 1 600 m² de nouveaux espaces. Le projet vise une certification LEED Or. La fin des travaux est prévue au début 2021. En plus de conserver l'œuvre d'art actuelle, une nouvelle œuvre sera intégrée à l'architecture. Un espace d'animation extérieur et un lien visuel sur le parc Félix-Leclerc adjacent à la bibliothèque sont aussi prévus.

Mes collègues du conseil et moi avons découvert le projet gagnant vendredi, quand il a été rendu public. Nous avons maintenant la certitude que la future bibliothèque L'Octogone sera un espace culturel et d'échange qui se distinguera tant par la qualité de son architecture que par son efficacité. L'équipe lauréate propose un concept novateur, accueillant et ludique qui plaira assurément aux LaSallois. C'est donc avec beaucoup de fébrilité que nous assisterons à la naissance de la toute nouvelle bibliothèque L'Octogone, un bâtiment à l'architecture affirmée pour notre clientèle unique et diversifiée.

En 2^e sujet, je rappelle qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue ici même lundi dernier, 26 février, sur le projet de règlement P-2098-LAS-191, afin de permettre aux personnes qui le désiraient de s'exprimer à ce propos.

Ce projet de règlement amende le règlement de zonage n° 2098 et précise les exigences en matière d'enseignes temporaires promotionnelles. Il étend la permission d'installer des affiches temporaires, actuellement réservée aux zones commerciales, à toutes les entreprises situées en zones industrielles, communautaires et services publics. Un tel affichage sera désormais permis cinq fois par année pour une durée de 30 jours avec un délai de 30 jours entre chaque permission accordée.

Je souligne que cette assemblée publique de consultation était web-diffusée, ce qui est très rare parmi les arrondissements. Sa captation peut être visionnée sur le site Internet de LaSalle.

Lors de l'assemblée du 26 février, certains éclaircissements demandés par les citoyens présents n'ayant pu être apportés sur-le-champ, voici des précisions à ce sujet :

- 1. les commerces et entreprises de LaSalle ne peuvent pas afficher ailleurs qu'à l'endroit où est situé leur commerce ou entreprise ;
- 2. aucun commerce ou entreprise n'aura le droit d'installer de l'affichage temporaire dans les parcs de LaSalle ;
- 3. les deux entreprises locataires d'un bâtiment de l'arrondissement, dont l'une au parc des Rapides, ont le droit d'afficher uniquement selon les termes de leur bail ;
- 4. le parc des Rapides, bien qu'il fasse partie du réseau des Grands parcs, est confié en gestion déléguée à LaSalle et assujetti au règlement de zonage de l'arrondissement, comme toute autre partie du territoire ;
- 5. les affichettes du promoteur du projet Highlands sont considérées comme des panneaux directionnels temporaires pour guider les visiteurs vers le bureau des ventes.

Ces points ayant été précisés, le règlement P-2098-LAS-191 sera soumis à l'approbation du conseil au cours de la séance de ce soir.

En terminant, je prends quelques minutes pour souligner l'implication citoyenne impressionnante qu'a démontrée le personnel et les étudiants du Centre d'éducation des adultes de LaSalle, rue Jean-Milot, lors de l'incendie qui a ravagé six logements d'un immeuble situé juste en face du centre, le 22 janvier 2018.

Dans un élan de bonté spontané, les employés du Centre d'éducation des adultes de LaSalle ont accueilli les familles qui se sont précipitées sur le trottoir pour échapper aux flammes et à la fumée de l'incendie. Enseignants et étudiants ont réagi rapidement pour venir en aide et apporter le soutien matériel et moral aux sinistrés dans ce moment difficile, en attendant leur prise en charge par la Croix-Rouge.

Les employés du Centre ont joué un rôle de première ligne auprès des familles et, par la même occasion, ils ont facilité le travail des services d'urgence. Ces gens dévoués n'ont pas hésité à fournir aux familles un abri plus confortable que les bus de la STM, et à distribuer des vêtements adaptés à la température hivernale, des couvertures, des boissons, des collations et le nécessaire pour les enfants en bas âge.

L'altruisme des employés et des étudiants du Centre est une inspiration pour nous tous. Il est rassurant de voir tant de générosité et d'empathie provenant de l'une de nos institutions d'enseignement. D'ailleurs, les élèves du Centre tiendront une campagne de financement pour venir en aide aux familles sinistrées qui ont perdu leurs biens dans l'incendie.

Nous allons adopter une résolution en ce sens ce soir, mais au nom de mes collègues, je tiens à exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à la représentante de tous ces gens bienveillants, M^{me} Mimi Brunet, présidente du conseil d'établissement, qui est dans la salle. Merci de tout cœur.

Merci de votre attention et bon c	onseil.

CA18 20 0074 Période de réponses et questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

Questions posées par	Sujet de l'intervention	<u>Suivi</u>
Mme Julie Campeau et Mme Valérie Asselin	Sécurité – école Terre des Jeunes	
M. Jean-François Racine	Déneigement – rues des Oblats et Bergevin	
M. Yves Daoust	Règlement sur l'affichage temporaire	
M. Éric Tremblay	École St-Catherine Labouré – circulation Heure de la terre – éclairage des bâtiments	
M. Francisco Moreno	Municipaux Affichage et dette de l'arrondissement	Services administratifs

CA18 20 0075

Félicitations au Centre d'éducation des adultes de LaSalle - aide aux sinistrés de l'incendie sur la rue Jean-Milot

Attendu qu'un incendie majeur s'est déclaré le lundi 22 janvier 2018 au 9556, rue Jean-Milot, à LaSalle, et a ravagé six logements laissant plusieurs familles sans logis, par une température hivernale.

Attendu que les employés du Centre d'éducation des adultes de LaSalle - édifice Clément, situé à proximité des logements en proie aux flammes, ont réagi rapidement en accueillant les familles sinistrées dans leur établissement, en attendant leur prise en charge par la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Attendu que les employés du Centre d'éducation des adultes ont offert un service et un appui impeccables en fournissant une assistance immédiate aux familles dans l'attente de soins paramédicaux et en distribuant des vêtements adaptés à la température hivernale, des couvertures. des boissons, des collations ainsi que le nécessaire pour les enfants en bas âge.

Attendu que dans un grand geste de bonté et de compassion les élèves du Centre d'éducation des adultes tiendront une campagne de financement pour venir en aide aux familles sinistrées qui ont perdu leur appartement lors de l'incendie.

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et remerciements à tous les employés ainsi qu'à la directrice adjointe du Centre d'éducation des adultes de LaSalle pour l'aide, le support matériel et le soutien moral qu'ils ont généreusement offerts, sans hésitation, aux familles sinistrées de l'incendie qui a ravagé six logements de la rue Jean-Milot le 22 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.04

CA18 20 0076

Condoléances - décès de M. Douglas Melville Gittens

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de M. Douglas Melville Gittens. M. Gittens était un employé retraité qui occupait un poste à la direction des travaux publics.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA18 20 0077

Condoléances - décès de M. Salvatore Lipari

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Salvatore Lipari, survenu le 13 février 2018.

Les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA18 20 0078

Condoléances - décès de Violet Vezina

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès le 15 février 2018 de Violet Vezina, fille de Samantha Cinquino et Nicolas Vezina et petite-fille de madame Gabriella Stramacchia et monsieur Lucio Cinquino. La perte de la petite Violet est une épreuve incommensurable pour les membres de sa famille et ses proches.

Les membres du conseil d'arrondissement s'unissent au chagrin de la famille et prient d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA18 20 0079

Acte du pacte d'amitié avec la commune Santa Lucia del Mela

Attendu que le conseil d'arrondissement a adopté le 5 février 2007, la résolution CA07 20 0090 officialisant la présentation d'un pacte d'amitié à la commune de Santa Lucia del Mela, dans la province de Messine, en Italie;

Attendu que Mme Manon Barbe, mairesse de l'arrondissement de LaSalle, a adressé une lettre le 15 mars 2007 au maire de la commune de Santa Lucia del Mela, M. Santo Pandolfo, dans laquelle elle exprime son souhait de bonifier les relations entre les deux villes en établissant un pacte d'amitié;

Attendu que le 8 avril 2011, le maire de la commune de Santa Lucia del Mela et la mairesse de l'arrondissement de LaSalle ont officialisé les relations établies entre leurs collectivités en signant un pacte d'amitié, à l'occasion d'une cérémonie tenue à la mairie d'arrondissement de LaSalle,

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement de LaSalle prenne acte du pacte d'amitié signé le 8 avril 2011 et réitère son accord d'amitié exprimé via la motion CA07 20 0090, du 5 février 2007.

Que le conseil d'arrondissement demande au comité exécutif de la Ville de Montréal d'affirmer son appui au maintien et au développement de relations entre l'arrondissement de LaSalle et la commune Santa Lucia del Mela et adopte une motion reconnaissant le pacte d'amitié signé le 8 avril 2011.

Adoptée à	l'unanimité.
-----------	--------------

10.08 1182365002

CA18 20 0080

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil - 5 février 2018

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

CA18 20 0081

Dépôt compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2018

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1182363006

CA18 20 0082

Dépôt compte rendu de la réunion du comité de circulation du 7 février 2018

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 7 février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1187151007

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

Demande de changement de zonage - immeuble situé aux 7642-7644 rue Centrale

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accepter le dépôt d'une demande de changement de zonage pour l'immeuble situé aux 7642-7644, rue Centrale et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour étude et rapport.

Adoptée à l'unanimité.

10.12 1182365004

CA18 20 0084

Demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - piscine et pavillon des baigneurs du parc Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase IV pour la reconstruction de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Lefebvre.

D'autoriser la Directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement à signer tout engagement relatif à cette demande.

De confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles au projet et les coûts d'exploitation continus de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité.

12.01 1186818024

CA18 20 0085

Adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas - Centre sportif Dollard-St-Laurent

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'autoriser l'adhésion au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux de la Ville centre pour la réalisation du projet de mise aux normes de la patinoire du Centre sportif Dollard-

St-Laurent aux conditions prévues au Programme. Sous réserve des disponibilités budgétaires au PTI, l'arrondissement de LaSalle s'engage à :

- Financer 20 % du coût des travaux admissibles au Programme (incluant les services professionnels);
- Financer 100% du coût des travaux admissibles en surcoût au budget cible du Programme;
- Financer 100 % de tous les travaux additionnels que l'arrondissement jugera opportun d'effectuer en plus des travaux admissibles au Programme;
- Maintenir à la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent son offre de service aux Montréalais en sports de glace sur une période minimale de quinze ans;
- Collaborer avec les autres arrondissements pour accueillir la clientèle des arénas fermés temporairement et prioriser, en période de pointe, les activités pour les jeunes ou, dans certains cas, pour les clientèles particulières telles les personnes handicapées, et ce, pour toute la durée du Programme;
- Reconnaître le sport régional comme faisant partie de son offre de service en sports de glace;

D'accepter l'offre de service approuvé par le conseil municipal du 23 août 2011 (CM11 0655), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, pour la gestion du projet de mise aux normes de la patinoire du Centre sportif Dollard-St-Laurent par le Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

Adoptée à l'unanimité.		
12.02 1184670001		

CA18 20 0086

Événement Une Heure pour la Terre - 24 mars 2018

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

De confirmer la participation de l'arrondissement de LaSalle à l'événement "Une heure pour la Terre 2018", qui se tiendra le 24 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30.

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1182365007

CA18 20 0087

Prolongation de 3 mois - contrat de services professionnels à Projection GP Conseils

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

De se prévaloir de l'option de prolongation de trois mois pour le mandat de services professionnels pour la préparation, le suivi et la gestion de divers travaux octroyé à Projection GP Conseils et augmenter le contrat initial d'un montant de 23 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale du contrat BAT 17-331 de 66 436 \$, taxes incluses, à 89 436 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1186152003

CA18 20 0088

Entente de service avec le SPVM - gestion de la patrouille cycliste urbaine

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'approuver l'entente de service à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et l'arrondissement de LaSalle pour la gestion de la patrouille cycliste urbaine dans l'arrondissement et octroyer au SPVM un montant de 88 771,20 \$ à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut à signer ce protocole.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1186818020

CA18 20 0089

Permis et contribution aux Kilomaîtres de LaSalle - Course et Marche populaires de LaSalle

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'autoriser Les Kilomaîtres de LaSalle à tenir l'événement « Course et Marche populaires de LaSalle » le 25 mars 2018 et la fermeture des rues touchées.

D'accorder une contribution financière de 3 500 \$ à Les Kilomaîtres de LaSalle pour la réalisation de l'événement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1186818017

Contribution financière au Service des loisirs St-Nazaire - programme souvenir

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du spectacle annuel organisé par le Service des loisirs St-Nazaire inc. qui aura lieu le 6 mai 2018 à LaSalle Community Comprehensive High School.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1186818018

CA18 20 0091

Contributions financières au Centre du Vieux Moulin de LaSalle - festival de théâtre et des arts 2018

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'accorder une contribution financière maximale de 2 000 \$ au Centre du Vieux Moulin de LaSalle pour la réalisation du Festival de théâtre et des arts 2018, en vertu de la Politique d'assistance dans le domaine des arts aux organismes reconnus, programme No 7, soutien aux événements artistiques spéciaux.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Centre du Vieux Moulin pour la réalisation du programme souvenir, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires dans le cadre du Festival de théâtre et des arts qui aura lieu du 26 au 29 avril 2018.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1186818023

Contribution financière aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal - programme souvenir

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ aux Sociétés Irlandaises Unies de Montréal pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet suivant le 194^e défilé de la Saint-Patrick.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1186818025

CA18 20 0093

Contributions financières à 3 organismes - Semaine de l'harmonie interculturelle

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'accorder des contributions financières de 2 500 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R.S.O.M.), 600 \$ à Le club Richelieu LaSalle inc. et 1 500 \$ à La radio communautaire de LaSalle pour les soutenir dans la réalisation d'événements dans le cadre de la « Semaine de l'harmonie interculturelle » du 19 au 24 mars 2018.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1186818021

CA18 20 0094

Liste des organismes reconnus pour l'année 2018

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'approuver la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1186818027

Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter la Politique de développement social « Montréal de tous les possibles ».

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1186818016

CA18 20 0096

Lancement de la biographie Cavelier de La Salle - intrépide explorateur de l'Amérique

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser la tenue d'un " 5 à 7 " pour souligner le lancement de la biographie Cavelier de La Salle, l'intrépide explorateur de l'Amérique et acheter 20 copies de cet ouvrage.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1180577002

CA18 20 0097

Association de hockey Les Couguars de LaSalle - Tournoi interrégional de LaSalle

Il est proposé par le conseiller Serge Declos

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à tenir l'événement « Tournoi Interrégional de LaSalle » du 24 mars au 8 avril 2018.

D'autoriser l'association de hockey Les Couguars de LaSalle à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1186818022

Liste des bazars et événements de levée de fonds des différentes paroisses

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'autoriser la liste des bazars et autres événements de levée de fonds qui se dérouleront durant l'année 2018 dans les différentes paroisses de l'arrondissement :

La fabrique de la paroisse St-Nazaire	27 et 28 avril	Bazar
La fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	4 au 6 mai	Bazar
La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire	27 et 28 avril	Bazar
La fabrique de la paroisse Sainte-Catherine-Labouré	20 avril au 22 avril	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Télesphore	4 et 5 mai	Vente-débarras
Mission Madre dei Cristiani	4 et 5 mai	Bazar
La fabrique de la paroisse de St-Jean-de-Brébeuf	2 juin	Vente-débarras
La fabrique de la paroisse de St-Jean-de-Brébeuf	24 septembre	Vente-débarras
Mission Madre dei Cristiani	5 et 6 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Nazaire	26 et 27 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse Sainte-Catherine-Labouré	19 au 21 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur	2 au 4 novembre	Bazar
La fabrique de la paroisse St-Télesphore	18 au 20 octobre	Bazar
La fabrique de la paroisse de St-Jean-de-Brébeuf	3 au 10 novembre	Bazar

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1186818019

CA18 20 0099

Délégation aux 50e assises annuelles de la COMAQ

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'autoriser Mme Nathalie Hadida de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs à participer aux 50e assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agrées du Québec (COMAQ) à Québec du 23 au 25 mai.

D'autoriser l'inscription à tarif privilégié et le remboursement des dépenses afférentes.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1182365006

CA18 20 0100 Reddition de comptes

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 janvier au 23 février 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1183035003

CA18 20 0101

Avis de motion - amendement au règlement 2098 - ventes-débarras - stationnement - escaliers

Avis de motion est donné par madame la conseillère Laura-Ann Palestini de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un projet de règlement amendant le règlement n° 2098 afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie ».

40.01 1182363012

CA18 20 0102

Adoption du premier projet de règlement P.2098-LAS-192

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'adopter le premier projet de règlement portant le numéro P.2098-LAS-192 intitulé « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 afin de limiter la tenue des ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie » et le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

De tenir une assemblée publique de consultation au 55 avenue Dupras pour les fins de cette consultation et de publier les avis requis.

é.

40.02

Adoption - règlement LAS-0007-27 établissant les tarifs

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0007-27 amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs pour l'exercice financier 2018 et de publier l'avis requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1172365046

CA18 20 0104

Adoption - règlement d'emprunt LAS-0115 pour la réfection de parcs et de piscines

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 5 février 2018 et la présentation du projet de règlement,

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0115 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle* » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1180269001

CA18 20 0105

Adoption - règlement d'emprunt LAS-0116 pour la réfection de différents bâtiments

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement:

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 5 février 2018.

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0116 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle »* sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1180269002

CA18 20 0106

Adoption - règlement d'emprunt LAS-0117 pour des travaux de réfection routière

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 5 février 2018 et la présentation du projet de règlement;

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'adopter le règlement LAS-0117 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour les travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité.		
40.06 1187151006		

Adoption - règlement 2098-LAS-191

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 5 février 2018 ainsi que l'adoption d'un projet de règlement;

Attendu qu'une séance de consultation a été tenue le 26 février 2018 et qu'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par le conseiller Serge Declos

et résolu :

D'adopter le règlement n° 2098-LAS-191 amendant le règlement de zonage n° 2098 de manière à modifier certaines dispositions concernant les enseignes temporaires promotionnelles dans les zones dont l'affectation principale est « commerce » et de les autoriser également dans les zones dont l'affectation principale est « industrie », « communautaire » et « service public » et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1182363002

CA18 20 0108

Dérogation mineure - installation de 2 enseignes au 7091 boul. Newman

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure (DM3001384445) en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation d'enseignes (EP3001384267) au commerce situé au 7091, boulevard Newman, afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes au-dessus de la marquise de chacune des deux entrées principales, alors qu'en vertu des articles 10.1.3 et 10.2.2.4.4.1 du règlement de zonage n° 2098, une enseigne n'est pas permise au-dessus d'une marquise et, dans le cas d'une enseigne qui marque l'entrée principale d'un établissement commercial ayant une entrée indépendante des entrées d'un centre commercial, celle-ci doit être apposée sur le mur adjacent à la porte.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1182363010

CA18 20 0109

Dérogation mineure - lotissement d'un terrain aux 125-125-A - 68e Avenue

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure (DM3001381827), en vue de l'émission d'un permis de lotissement, à l'habitation bifamiliale située aux 125 et 125-A, 68^e Avenue, afin de permettre un terrain qui aurait un frontage de 8,56 mètres, alors qu'en vertu de la grille des usages et normes de la zone H05-38 du règlement de zonage n° 2098, le frontage minimal requis pour un terrain d'une habitation bifamiliale ou trifamiliale jumelée est de 9 mètres.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1182363011

CA18 20 0110

Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De réunir pour adoption les points 40.10 à 40.13.

D'adopter les points 40.10 à 40.13.

Adoptée à l'unanimité.

CA18 20 0111

P.I.I.A. - construction de 4 unifamiliales jumelées sur la rue du Bois-des-Caryers

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission des permis de construction (CO3001272434, CO3001272431, CO3001272433 et CO3001272429) de quatre (4) habitations unifamiliales jumelées qui seraient situées sur le lot numéro 4 605 587 (rue du Bois-des-Caryers), la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin d'en permettre la construction.

Toutefois, la marquise située au-dessus de la porte d'entrée de la façade principale de chacun des bâtiments, devra être localisée en-dessous du bandeau de pierre artificielle.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1182363008

CA18 20 0112

P.I.I.A. - remplacement portes et fenêtres de l'immeuble patrimonial situé au 7525 boul. LaSalle

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3001384809) d'une habitation multifamiliale de 4 logements située au 7525, boulevard LaSalle, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement sur la citation d'immeubles patrimoniaux numéro 2134, afin de permettre le remplacement de portes et de fenêtres.

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

- L'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée, de l'étage et des lucarnes de toit, de même que toutes les portes, doivent être en bois véritable peint ou teint. Seules les fenêtres du sous-sol peuvent être en PVC.
- 2. Le verre de toutes les portes et fenêtres doit être clair (non givré).
- 3. Le modèle et le nombre de carreaux de chaque porte et fenêtre illustrées sur les documents joints à la présente recommandation doivent être respectés.

Adoptée à l'unanimité. 40.11 1182363017

CA18 20 0113

P.I.I.A. - subdivision d'un lot aux 49-51 - 2e Avenue

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de lotissement (LO3001309669) pour le terrain d'une habitation bifamiliale située aux 49 et 51, 2^e Avenue, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale n° LAS-0014, afin de permettre la subdivision d'un lot afin d'en former deux.

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1182363009

CA18 20 0114

P.I.I.A. - enseigne murale de type boîtier au 7609 rue Centrale

Il est proposé par la conseillère Nancy Blanchet

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission d'un certificat d'autorisation pour une enseigne permanente (EP3001365651) d'un commerce situé au 7609, rue Centrale, la demande soumise en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'aménagement et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une enseigne murale de type « boîtier ».

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1182363007

CA18 20 0115

Compensation monétaire pour fins de parcs - remplacement d'un lot sur la 2e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura-Ann Palestini

appuyé par la conseillère Nancy Blanchet

et résolu :

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 21 220 \$ pour la demande de permis de lotissement numéro 3001309669 visant le remplacement du lot numéro 1 078 303 par les lots numéros 6 098 794 et 6 098 795 (2^e Avenue).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1182363016

CA18 20 0116

Certificats d'occupation du domaine public - janvier 2018

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1182363005

CA18 20 0117

Arrêts obligatoires sur la rue St-Patrick à l'intersection de la nouvelle sortie du site des neiges usées

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la conseillère Lise Zarac

et résolu :

D'installer dans les plus brefs délais, les arrêts obligatoires suivants :

- Un arrêt sur le coin sud/ouest, en direction est, à l'angle de la rue St-Patrick et de la nouvelle sortie du site de dépôt des neiges usées.
- Un arrêt sur le coin nord/est, en direction ouest, à l'angle de la rue St-Patrick et de la nouvelle sortie du site de dépôt des neiges usées.

Ces deux arrêts devront être installés entre le 16 novembre et le 15 avril et être retirés entre le 16 avril et le 15 novembre de chacune des années subséquentes.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation sera installée.

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1186152001

CA18 20 0118

Décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines

Il est proposé par la conseillère Lise Zarac

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs. Adoptée à l'unanimité. 50.01 1186456003 Dépôt de documents CA18 20 0119 Levée de la séance Il est proposé par la mairesse Manon Barbe appuyé par la conseillère Laura-Ann Palestini et résolu : De lever la séance à 20 h 02. Adoptée à l'unanimité. 70.01 Manon Barbe Nathalie Hadida Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés. Manon Barbe Mairesse d'arrondissement

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018.